

Décision

Générale

colonial

Décision n° 108 du 24 janvier 1949 :

n° 108

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 janvier 1949

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro

31 janvier 1949

VISAS

Mme. Gaillard est engagée en qualité de secrétaire sténodactylographe auxiliaire 1° catégorie. L'intéressée est mise à la disposition du chef du service de l'enregistrement. La présente décision aura effet pour compter du 1er février 1949.